À L'APPEL DE PLUSIEURS SYNDICATS

Santé : grève générale à partir de demain

Le secteur de la santé est en pleine ébullition. Pour cause, l'échec des négociations entre le ministère de tutelle et les différents représentants syndicaux a eu pour conséquence le recours à une démonstration de force. Cette dernière durera trois jours, soit à compter de lundi prochain et ce, à l'appel de l'Intersyndicale des professionnels de la santé (ISPS).

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - L'Intersyndicale de la santé composée du Syndicat national algérien des psychologues (SNAPSY), du Syndicat national des praticiens de la santé publique (SNPSP), du Syndicat national des praticiens spécialistes de la santé publique (SNPSSP) et du Syndicat national du personnel de l'enseignement du paramédical (SNPEPM) a indiqué dans son appel, que le recours à cette démonstration de force fait suite «à la non satisfaction de leurs revendications, après 8 mois d'attente, en dépit des instructions du Premier ministre allant dans le sens de la prise en charge de ce dossier».

L'appel a été lancé hier, lors d'une conférence de presse, «pour une grève de trois jours renouvelable à partir de lundi prochain». Selon la même source, «l'ISPS a également décidé d'organiser un rassemblement national le mercredi 8 mai devant le ministère de la Santé.» Selon son président, Khaled Kedad, l'ISPS est disposée, au dialogue, afin d'éviter, a-t-il dit, la pénalisation du malade.

Selon l'APS, le responsable de la communication du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Slim Belkacem a rappelé que son institution a tenu «40 réunions avec les différents syndicats de santé, et ce, depuis décembre 2012 ».

Il a estimé qu'«aucune avancée ne peut être réalisée, entre les deux parties, si les conditions ne sont pas réunies», pour trouver une solution aux problèmes posés, faisant allusion à la menace de grève.

M. Belkacem a ajouté en outre, que l'un des syndicats qui a récemment tenu son mouvement de protestation «ne peut parler de dialogue et conciliation dès lors que celle-ci a été qualifiée d'illégale par la justice». L'ISPS revendique notamment des statuts particuliers, un régime indemnitaire et de la discrimination en matière d'imposition entre les professionnels de la santé.

Photo : Samir Sid

Démonstration de force de l'Intersyndicale de la santé.

Sur un autre chapitre, on apprend que la réunion qui avait regroupé jeudi dernier, une délégation des syndicalistes du Snapap du secteur de la santé n'a abouti à aucun résultat. Conséquence : Les syndicalistes se voient dans l'obligation d'opter pour une démonstration de force.

En effet, un délai de dix jours accordé par les représentants des travailleurs de la santé aux responsables de tutelle «pour le règlement des problèmes soulevés dans la plateforme de revendication» a expiré sans que la tutelle n'ait donné suite aux doléances soulevées. Même la réunion qualifiée de «dernière chance» qui a eu lieu jeudi passé au siège du ministère, entre les représentants des deux parties, n'a rien donné de concret.

Une situation «d'impasse» que les responsables de la Fédération des fonctionnaires de la santé affiliée au Snapap «regrettent», selon leurs dires.

Face à cet état de fait, une réunion du bureau fédéral aura lieu en cette semaine et décidera de la suite à donner à cette situation.

«Le recours à la démonstration de force reste le seul et unique moyen pour faire valoir nos revendications légitimes», explique le responsable national en charge de la communication au sein du Snapap, M. Hamrani.

Pour rappel, la plateforme de revendication des travailleurs de la santé est composée de 14 points, à savoir «la révision des statuts particuliers et du régime indemnitaires des corps communs, aide-soignants et infirmiers brevetés, l'intégration des 19 000 vacataires et contractuels dans des postes permanents, l'augmentation des salaires de 40% au lieu des 10% accordés récemment, la participation de l'Union nationale à toutes les commissions afférentes au secteur ainsi qu'à la politique de la santé nationale».

Les revendications portées par les syndicalistes du Snapap sont pratiquement identiques à celles véhiculées par les syndicalistes de l'UGTA.

Ces derniers avaient d'ailleurs organisé il y a moins d'un mois, plusieurs grèves cycliques pour faire valoir leurs revendications. «Les corps communs de la santé, regroupant les agents de sécurité, les chauffeurs, le corps administratif et les femmes de ménage, avaient observé des journées de grève en revendiquant notamment, une augmentation de salaires, l'élargissement de la prime de contagion aux corps communs, la régularisation des contractuels et des vacataires pour leur permettre d'exercer «convenablement» leur métier et de pouvoir vivre «dignement», at-on indiqué.

A. B.

UNION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DE LA CONSTRUCTION ET DES TRAVAUX PUBLICS

Vers un débrayage dès le 7 mai

L'Union nationale des travailleurs de la construction et des travaux publics annonce un débrayage des travailleurs des directions des travaux publics. Ces derniers ont décidé de trois journées de grève et d'une série d'actions de protestation, dont une demi-journée d'arrêt de travail le 7 mai.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - Les membres des sections syndicales des Directions de wilayas des travaux publics dépendant de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) ont décidé d'une grève générale, précédée d'un arrêt de travail d'une demi-journée pour la journée du 7 mai.

Ils préciseront, par ailleurs, que si leurs revendications ne sont pas prises en charge par la tutelle, à qui ils accordent un délai de quinze jours à partir du 5 mai prochain, ils menacent d'aller vers une grève de trois jours, passé ce délai.

Les syndicalistes disent ainsi permettre à la tutelle de porter leurs revendications et de présenter le dossier complet à la direction générale de la Fonction publique. Ils s'agit, précise le syndicat, de préoccupations des travailleurs qui restent en suspens depuis trois années. L'union appelle ainsi les travailleurs à la mobilisation sur tout le territoire national, tout en assurant un service minimum lors des journées de protestation. Les revendications des travailleurs s'articulent notamment autour du salaire de base, la prime de rendement à hauteur de 30%, l'unification de l'application des allocations sociales de 300 à 600 dinars ainsi que l'indemnité d'expérience professionnelle.

Les travailleurs revendiquent aussi que soit révisé le statut particulier de cette catégorie et que soit trouvé un mécanisme pour que les travailleurs professionnels soient promus à des fonctions supérieures. Ils mettent aussi en évidence le fait que les principales revendications concernent aussi bien les retraités, les corps communs et les travailleurs professionnels que les corps techniques (travailleurs).

Photo : Samir Sid

Les travailleurs assureront un service minimun lors des journées de protestation.

Les syndicalistes ont aussi tenu à exprimer leur indignation devant les pressions subies, lors de la pratique de l'activité syndicale au niveau de certaines wilayas du pays.

F.-Z. B.

REFUS DE CRÉATION DE SYNDICAT AU SEIN DES BANQUES PRIVÉES

Sidi-Saïd interpellé

Le collectif des employés de la Société Générale Algérie (SGA), organisé au sein d'une structure syndicale, a lancé un appel au premier responsable de la Centrale syndicale UGTA pour peser «de tout son poids pour mettre fin à la situation d'intimidation que subissent les représentants des travailleurs».

Cette sollicitation, par le biais de la Fédération nationale des travailleurs des banques et assurances de l'UGTA, a pour principal objectif «l'institution d'une commission de préparation de la conférence constitutive pour la création d'un syndicat national d'entreprise et permettre ainsi à chaque employé de cette banque privée de droit algérien d'exercer son droit le plus absolu qui est celui du droit syndical».

Pour les signataires du document, «il est regrettable que la direction générale de cette banque, informée et sollicitée régulièrement par la commission, pour designer un espace pour l'affichage syndical afin de préparer les élections de la section syndicale, ait fait sourde oreille. Pis, elle a ordonné l'arrachage des affichages pour les élections, ce qui démontre l'obstruction manifeste à l'exercice du droit syndical».

La même source ajoute que «cette hostilité sans aucune retenue ni respect au droit syndical vise à empêcher la création du syndicat dans la banque pour continuer à humilier les employés, et ce, en parfaite violation des dispositions édictées par la loi de la République algérienne et des conventions ratifiées, à savoir la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, la convention (n°98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, ainsi que la convention (n°135) concernant les représentants des travailleurs, 1971». On indique, par ailleurs, que le même document a été transmis au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale «garant de l'application des lois sociales».

A Tayeb Louh, il a été également demandé «d'intervenir et de mettre fin au diktat de l'employeur».

Abder B.